

Mercredi 20 mars 2019

RAPPORT MORAL



Mercredi 20 mars 2019

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s adhérent(e)s, Cher(e)s Ami(e)s,

Résumer en quelques pages l'activité de toute une année n'est jamais œuvre facile. L'adage dit que le mieux est l'ennemi du bien, alors, je ne chercherai pas l'exhaustivité dans une synthèse éditoriale, mais plutôt à vous dire simplement, et amicalement, quelques pensées.

Permettez-moi avant tout de rendre un hommage appuyé aux équipes, celle de la FIN et de Nautic Festival en premier lieu. Leur travail et, surtout, leur synergie, permettent aujourd'hui de dresser un bilan très positif de l'action de la Fédération. Je veux dire aussi combien l'ensemble des administrateurs de la FIN a œuvré aux côtés de son Bureau et de ses permanents. Et, enfin, je n'oublie pas celles et ceux, parmi nos adhérents, qui ont consacré un peu de temps à leur fédération professionnelle. Le collectif est une force, et souvent, la FIN en est l'expression.

Au-delà du contenu de ce rapport qui s'articule autour de quatre grands thèmes - transition durable, développement territorial, influence et attractivité des métiers - la FIN publie également, à l'occasion de son assemblée générale, le bilan 2018 de son plan de développement. Près de vingt actions se sont concrétisées cette année. La plus emblématique reste assurément la mise en place de la 1ère filière mondiale de déconstruction des bateaux hors d'usage.

L'APER, notre éco organisme a reçu il y a quelques jours son agrément ministériel consacrant ainsi un engagement et un travail débuté il y a dix ans. Qu'il me soit aussi permis de saluer cette action collective et d'avoir une pensée pour Pierre Barbleu qui a présidé pendant 8 ans l'APER. C'est aussi la fin, heureuse, d'un combat que nous avions dû livrer pour faire respecter nos entreprises et faire valoir notre engagement sur le plan environnemental.

S'agissant de combat, je me dois de dire un mot sur nos salons.

Les professionnels savent que les salons jouent un rôle substantiel dans l'économie du nautisme et de la plaisance.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons, FIN et Nautic Festival, organisé le salon de Paris. Malgré un contexte social très tendu, en raison des gilets jaunes, l'édition 2018 a été une réussite et a permis aux 825 exposants de la porte de Versailles, d'être au rendez-vous des affaires et du grand public.

L'autre bonne nouvelle de l'année, ce fut celle du 8 janvier dernier.

Dans le contentieux qui nous oppose à notre ancien organisateur, le Tribunal de Grande Instance a rendu un jugement extrêmement favorable pour la FIN. L'affaire n'est pourtant pas terminée car au moment où je rédige ces quelques lignes, l'appel de ce jugement a été constitué par la partie adverse. Cette situation n'est pas sans nous inquiéter car dans le même temps, des décisions impactant lourdement notre salon de Cannes ont été prises et ce, sans concertation avec les professionnels. Là encore, nous aurons besoin du collectif pour traverser cette période à risque pour l'industrie nautique.

Vous l'aurez compris, plus que jamais, la FIN reste l'expression d'un ensemble, soudé et solidaire. Son travail en atteste.

Bonne lecture!

Yves Lyon-Caen, Président

777

Mercredi 20 mars 2019

LA FILIERE NAUTIQUE FRANÇAISE, PLEINEMENT ENGAGEE DANS SA TRANSITION DURABLE

Protection de l'environnement, préservation de la biodiversité, développement durable, soutenabilité et, désormais, transition écologique... les concepts évoluent mais l'évidence devient de plus en plus pressante, la réduction de l'impact de l'activité humaine fait l'objet de l'attention de tous, industriels comme pratiquants. En 2018, la filière nautique française poursuit sa transition et souhaite aller plus loin dans les années à venir.

LANCEMENT DE LA 1ERE FILIERE MONDIALE DE DECONSTRUCTION DES BATEAUX DE PLAISANCE EN FIN DE VIE



L'une des grandes réalisations 2018 de la FIN est sans aucun doute la création d'une filière nationale de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage.

Les réflexions de la FIN sur la fin de vie des bateaux de plaisance ont débuté dès 2004 avec plusieurs études et la mise en place d'un centre de déconstruction expérimental à Caen pour appréhender la réalité technique, économique et

environnementale de cette activité. Forts des enseignements de cette expérimentation, la FIN a créé en 2009 l'APER, Association pour la plaisance éco-responsable, afin d'apporter une réponse technique et logistique aux plaisanciers souhaitant se séparer proprement de leurs vieux bateaux, auprès d'un réseau de 25 centres de traitement labelisés APER. L'ensemble des coûts inhérents au transport, à la déconstruction et au recyclage restaient à la charge du propriétaire ; l'APER intervenant comme metteur en relation et animateur de cette filière volontaire. 2500 bateaux ont ainsi été déconstruits entre 2009 et 2017.

En 2015, la loi sur la transition énergétique a instauré une responsabilité élargie des producteurs (REP) de bateaux de plaisance à compter du 1er janvier 2017, sans consulter la profession et sans aucune étude d'impact préalable. S'en sont suivies la publication précipitée d'un décret d'application confus et une période de lutte entre la FIN et un ministère de l'écologie sourd et obstiné.

Les simulations sur l'écocontribution aboutissaient ainsi à faire peser sur les professionnels concernés une taxe pénalisante. De surcroit, le champ d'application prévu par le décret d'application initial contenait plusieurs ambiguïtés impactant la compétitivité européenne et internationale des entreprises. Face à la menace, la FIN a cherché un dispositif équilibré qui ne porte pas atteinte à la compétitivité des entreprises et concrétise sa volonté de transition.

Ce combat a été payant et a permis à la FIN d'obtenir un cadre réglementaire clarifié ainsi qu'un engagement entre l'Etat et la profession. L'Etat s'engage à reverser une quote-part du DAFN à l'APER (2% en 2019 et 1% de plus chaque année jusqu'à un plafond de 5%) pour contribuer à la déconstruction du stock historique des bateaux. En contrepartie, l'APER s'engage sur un objectif de 20 à 25.000 bateaux déconstruits à l'horizon de 2023.

La deuxième source de financement est assurée par les metteurs sur le marché à travers une écocontribution versée pour tout bateau vendu en France à compter du 1er janvier 2019. L'APER gèrera et financera l'ensemble des activités de déconstruction et recyclage. Seul le transport des bateaux vers les centres de déconstruction restera à la charge des détenteurs.



Mercredi 20 mars 2019

L'APER a été agréée en tant qu'éco-organisme le 2 mars 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et regroupe aujourd'hui 60 entreprises (constructeurs et importateurs) qui représentent plus de 85% des volumes mis sur le marché. Un appel d'offre national a été lancé auprès des entreprises de recyclage et une trentaine de candidatures sont actuellement à l'étude. Le maillage territorial permettra de déployer une offre nationale au cours de 2ème trimestre 2019. Les Régions, enfin, sont sollicitées pour accompagner le développement de la filière sur leur territoire, notamment à travers l'instauration d'aides au transport.

Cette organisation est unique au monde et la France est exemplaire pour l'industrie nautique européenne.

Avec la création en 2016 de l'APER Pyro, qui organise, gère et finance la collecte et le traitement des feux et fusées de détresse périmés, la FIN est la seule organisation professionnelle à l'origine de la création de deux éco-organismes.

Enfin, la FIN poursuit, à travers son engagement au sein de la filière des industries de la mer, l'objectif d'associer des programmes de R&D tant sur l'éco conception des bateaux que sur la valorisation des matériaux issus de la déconstruction.

LA FIN, AU CŒUR D'UN DIALOGUE AVEC LES PLAISANCIERS : ECOGESTES, MOOC ET SALON NAUTIQUE DE PARIS ...

L'industrie nautique française emprunte la voie du nautisme durable depuis maintenant plus de dix ans. De la conception jusqu'à la déconstruction, le bateau ou tout autre moyen nautique bénéficient sans cesse d'avancées techniques et d'innovations. Dans la continuité de ces actions, la FIN s'est engagée afin d'améliorer les connaissances des nouveaux plaisanciers, convaincue que l'équipement n'est rien sans un comportement vertueux associé.

★ Le partenariat de la FIN avec la campagne Ecogestes Méditerranée

La FIN a signé début juin 2018 une convention de partenariat avec EcoGestes Méditerrannée, une campagne estivale d'éducation au développement durable. 23 structures s'y sont engagées (notamment des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement — CPIE - et des parcs marins), sur plus de 40 sites de mouillage de la Région Sud.



Concrètement, une soixantaine « d'ambassadeurs » se sont rendus directement à la rencontre des plaisanciers en mer afin d'échanger avec eux sur leurs pratiques et les initier aux Ecogestes. Une campagne d'affichage dans de nombreux points relais (bateaux-écoles, capitaineries, loueurs) est venue compléter ces actions en mer.

La campagne EcoGestes Méditerrannée a aussi promu le <u>Mooc Nautisme Durable</u> de la FIN comme outil numérique d'information des plaisanciers à l'adoption de bonnes pratiques.

Cette association entre la FIN et Ecogestes devrait se développer en 2019 pour toucher une zone plus importante.



Mercredi 20 mars 2019

★ Le Mooc Nautisme Durable de la FIN s'enrichit



Un Mooc - Massive Open Online Course - au départ est une idée simple ; celle d'ouvrir les portes de la connaissance à tout le monde, indépendamment de son identité, de sa situation géographique, professionnelle ou scolaire.

Le <u>MOOC Nautisme Durable</u> de la FIN, lancé au salon nautique de Paris (décembre 2017) en présence de Nicolas Hulot, ministre d'Etat, a été suivi par plus de 1 400 personnes en 2018.

Accessible à tous, visant à transmettre les bonnes pratiques du plaisancier éco-responsable, on y trouve de nombreux sujets tels que : gestion des déchets, rejets en mer, consommation d'énergie, entretien du moteur, déconstruction du bateau, bonnes pratiques du mouillage, pêche de loisir... autant de thématiques majeures traitées sous un angle pratique pour sensibiliser et former les navigateurs d'aujourd'hui et de demain !

Actuellement, une nouvelle version du Mooc est à l'étude. Elle approfondira les modules existants et quatre nouvelles thématiques y seront abordées : les déchets plastiques, la plaisance en eau douce, les sports et loisirs nautiques et la biodiversité ultramarine, en lien avec différents partenaires qui ont accepté de rejoindre l'aventure de la FIN.

★ Le Nautic de Paris poursuit en parallèle ses actions en faveur du développement durable

Avec la reconduction du « **Prix du bateau de plaisance électrique** » initié en 2017 en partenariat avec l'Association Française pour le Bateau Electrique (AFBE), les bateaux électriques et solaires occupent une place de plus en plus importante au salon, et sont rassemblés sur un espace dédié de 400m².



★ Vers une nouvelle fiscalité et une simplification des démarches qui accompagnent la transition économique et durable de la filière ?

Le droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) est aujourd'hui calculé sur la base d'un barème établi par la Loi de finances du 28 décembre 2011. Il prévoit une taxation des navires de plaisance de plus de 7m et des navires de taille inférieure dont la puissance moteur est supérieure ou égale à 22 cv administratifs.



Mercredi 20 mars 2019

C'est une taxe qui pèse sur les plaisanciers et qui est affectée aujourd'hui principalement au Conservatoire du Littoral (37 M€ en 2015, 39 M€ en 2016 et 38 M€ en 2017), à la Corse (5 M€) et désormais au financement du stock historique des bateaux de plaisance dans le cadre de la filière REP de déconstruction – 2% pour 2019 et 5% à partir de 2022.

La Cour des Comptes a estimé que cette taxe avait un coût de collecte disproportionné et était très complexe à gérer par l'administration des douanes.

Pour la FIN, le DAFN ne peut perdurer ainsi et nécessite une réforme : soit sa disparition, soit sa réécriture, mais en y intégrant un apport au profit de la filière nautique.

En juin 2018, le Gouvernement a annoncé une réforme du DAFN à l'horizon 2021. Dans le cadre de la loi de finances 2019, le Parlement a d'ores et déjà décidé de geler l'abattement vétusté. Les bateaux bénéficiant de cet abattement avant le 01/01/2019 le conserveront, ceux qui n'en bénéficiaient pas encore n'y auront plus accès.

La FIN a exprimé fermement au gouvernement ses souhaits d'établir d'abord deux fondements à cette réforme, préalablement à toute question sur l'assiette et la répartition de la charge.

En premier lieu, un nouveau DAFN doit permettre le développement économique de la filière et accompagner sa transition durable. En second lieu, une autorité administrative devra être désignée pour assurer la liquidation et le recouvrement.

La FIN a indiqué être prête à travailler sur les modalités de cette réforme dès lors que ces deux conditions seraient satisfaites. Dans l'attente de précisions la FIN reste donc globalement réservée. D'autant plus que cette réforme doit nécessairement s'accompagner de la mise en place du portail unique maritime (PUMA).

La FIN a soutenu dès le départ le projet de mise en place d'un portail unique maritime (PUMA) annoncé depuis plusieurs années et plusieurs fois repoussé par l'administration.

En 2018, la FIN a contribué, au côté de la direction des affaires maritimes à la définition des fonctionnalités de ce portail internet, qui devrait permettre aux concessionnaires d'immatriculer en ligne les bateaux neufs d'ici la fin de l'année 2019. Dans un deuxième temps, l'outil permettra également d'effectuer les mutations de propriété de façon dématérialisée.

Cela va dans le sens de la simplification des démarches administratives qui est une demande forte de la profession.

Mercredi 20 mars 2019

LA FRANCE NAUTIQUE, UN PROJET DE DEVELOPPEMENT AU CŒUR DES TERRITOIRES

La France est un pays nautique. Culturellement d'abord. Mer, littoral, eaux vives, lacs, rivages ; en métropole comme en outre-mer, l'activité nautique est pratiquée par près de 10 millions de nos concitoyens, et se transmet de génération en génération, de façon évolutive, au gré des avancées technologiques, des innovations et des tendances. Economiquement aussi. 5000 entreprises portent 40 000 emplois et permettent à notre pays de disposer de deux des trois salons nautiques les plus importants d'Europe. Son savoir-faire industriel lui permet d'exporter plus de 75% d'une production réalisée sur le sol national et d'occuper un leadership international dans de multiples secteurs. Notre ADN nautique prend sa source au cœur des enjeux territoriaux, raison pour laquelle la FIN s'est engagée dans la conception de stratégies maritimes et de plans nautiques territoriaux. C'est aussi pour cela qu'aux côtés des Régions, la FIN poursuit son action pour mieux évaluer le poids économique du secteur et établir les bases de développement de son potentiel.

LES REGIONS, GRANDS PARTENAIRES DE LA FIN: L'EXEMPLE DE LA REGION SUD

La FIN et la Région Sud ont signé une convention triennale en 2018 et s'engagent à travers plusieurs initiatives sur un programme pluriannuel de coopération. Ce programme d'actions 2018 était bâti autour de 5 grands axes :

- un volet économique qui s'est notamment traduit par le lancement d'une étude sur le poids économique et social des industries nautiques en région, la participation au développement d'opérations de marketing territorial et l'accompagnement des entreprises et des projets territoriaux de développement;
- **un volet environnemental** afin de mieux appréhender la question des mouillages organisés et l'accompagnement des entreprises dans les process industriels ;
- un volet consacré aux ports de plaisance et de pêche afin de fluidifier les partenariats, favoriser l'activité et participer aux travaux sur le fonctionnement des ports et l'évolution réglementaire face aux nouveaux usages ;
- **un volet social** aussi consacré à la formation, la promotion des métiers et aux conditions d'exercice de la profession.
- Et enfin, **un volet autour d'une gouvernance renouvelée** qui a permis, à titre d'exemple, d'organiser une participation de la filière à la Semaine de l'emploi maritime ;

Avec les JO 2024 comme horizon, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est aussi dotée d'un Plan Voile et Nautisme ambitieux. Des appels à projets pour la création et la modernisation des centres, clubs et bases nautiques sont actuellement en cours. La FIN y est pleinement associée.

LE POIDS DE LA FILIERE NAUTIQUE EN REGION : LA 2EME GRANDE ETUDE SUR LES RETOMBEES ECONOMIQUES DIRECTES ET INDIRECTES A L'ECHELLE LIGERIENNE

Sur la base de la méthodologie développée par la FIN avec le département du Morbihan en 2015, puis la Région Bretagne en 2016, la Région Pays-de-la-Loire a mené en 2018, en partenariat avec la FIN, sa propre étude pour mesurer le poids économique du nautisme et de la plaisance dans son territoire. Les premiers résultats ont été dévoilés au Nautic 2018 et seront consolidés au premier semestre 2019. D'ores et déjà, ils permettent de confirmer que le rôle moteur du nautisme et de la plaisance pour cette Région littorale.



Mercredi 20 mars 2019

ALLER PLUS LOIN ET MESURER LES RETOMBEES ECONOMIQUES DU YACHTING ET DE LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE

La réforme de l'ISF a montré que le yachting souffre d'un déficit d'image – trop souvent confondue avec celle de ses clients – et ne parvient pas à valoriser sa réelle dimension économique. Une nouvelle étape doit donc être franchie. La FIN a créé un Groupe de travail, rassemblant les principaux opérateurs français du refit, qui travaille au lancement d'une étude visant à dresser la carte d'identité de l'industrie française du yachting, en métropole comme en outre-mer.

La FIN a demandé, dans le cadre du comité du nautisme et de la plaisance, qu'une étude soit menée afin d'évaluer les retombées économiques de cette filière que les spécialistes du secteur chiffre à 1.8 milliard d'euros.

Pour soutenir l'activité, la FIN a aussi mis en place un contrat de croisière. Son déploiement est freiné par la possibilité « offerte » aux yachts de s'approvisionner en carburant détaxé en Italie avec un contrat de Charter. Le gouvernement italien a été mis en demeure par la Commission Européenne et doit se mettre en règle avec le droit européen. Environ 300 contrats de croisière ont été signés en France en 2018.

LA FAÇADE MARITIME, UNE NOUVELLE DIMENSION TERRITORIALE QUI FAIT L'OBJET D'UNE TRES GRANDE ATTENTION

En application d'une directive européenne de 2014, les Etats membres doivent procéder à la planification de leur espace maritime d'ici le 31 mars 2021. Selon la définition de la Commission européenne, « il s'agit de planifier où et quand les activités humaines se déroulent en mer, afin de garantir autant que possible leur efficacité et leur durabilité ».

La France est donc engagée dans la rédaction de documents stratégiques dans les quatre façades métropolitaines : Manche Est- Mer du Nord, Nord Atlantique – Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée, et dans les quatre bassins ultramarins : Saint-Pierre-et-Miquelon, Antilles, Guyane, Sud Océan Indien.

Si l'exercice peut paraitre conceptuel et technocratique, il s'agit en réalité d'un véritable enjeu pour l'avenir du secteur nautique. En effet, les plans issus de cet exercice organiseront les usages futurs des espaces marins pour les six prochaines années et serviront de référence à l'ensemble de la réglementation maritime et littorale. Il est donc important d'y figurer et en bonne place. Ce qui n'était pas le cas dans les projets initiaux de l'Etat.

Grâce à la mobilisation de la FIN depuis un an et demi, les industries et services nautiques sont désormais reconnus au sein des futurs plans de la mer comme un secteur participant pleinement à la croissance bleue des territoires littoraux, un secteur à la fois créateur de richesse et de préservation.



Cette reconnaissance a aussi été renforcée auprès des acteurs publics nationaux par l'organisation d'une conférence sur la planification le 5 novembre 2018, en lien avec le Sénateur Michel Vaspart, Président du Groupe d'études sur la mer et le littoral. En rassemblant 150 personnes au Sénat, elle a été l'occasion d'appeler l'Etat et les collectivités à mobiliser des moyens dédiés aux projets territoriaux, pour mettre en objectifs œuvre les socioéconomiques de la planification maritime.

<u>Un état des lieux comparatif des plans réalisés par nos voisins européens</u> a par ailleurs été mené, en lien avec EBI.



Mercredi 20 mars 2019

LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES AOT IMPOSE AUJOURD'HUI DE MIEUX SECURISER LES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LES PROFESSIONNELS AU NIVEAU LOCAL

Depuis le 1^{er} juillet 2017 la délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public doit désormais se faire au terme d'une procédure de sélection locale, ayant fait l'objet de mesures de publicité.

Depuis 2018, la FIN, grâce au concours actif de ses adhérents répartis sur l'ensemble du territoire, a fait part aux pouvoirs publics des inquiétudes des professionnels du nautisme installés sur le domaine public maritime, notamment en raison du manque d'information et de précision des nouvelles règles applicables.

La FIN a demandé à l'Etat de préciser d'une part les critères de sélection et les mesures de publicité que les gestionnaires devront appliquer, et d'autre part la durée des AOT. Elle a aussi demandé un alignement de la durée des AOT pour les places à flot professionnelles avec celle plus longue des AOT pour les terre-pleins.

La FIN travaille par ailleurs à l'élaboration d'un guide de recommandations à destination des autorités domaniales, notamment dans le cadre de la confédération du nautisme et de la plaisance, en lien avec les associations des ports de plaisance.

Mercredi 20 mars 2019

LA FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES AU CŒUR DES GRANDS RESEAUX DE L'ECONOMIE BLEUE

La FIN porte la voix de 5000 entreprises. L'industrie nautique représente plus de 40 000 emplois directs. Selon les études sur les retombées économiques directes et indirectes, le nautisme et la plaisance rassembleraient entre 130 000 et 140 000 emplois. Le cluster maritime français estime que l'activité nautique représente 15% de l'économie bleue nationale. Afin de mieux faire entendre la voix des professionnels du secteur, la FIN a élargi son cercle d'influence nationale depuis 3 ans.

UN CADRE CONFEDERAL STRUCTURE ET PLEINEMENT OPERATIONNEL

Les acteurs du secteur se sont retrouvés lors de deux rendez-vous annuels qui ponctuent dorénavant la vie confédérale : les Assises Nationales Nautisme & Plaisance et la Conférence annuelle.



Les premières Assises du nautisme et de la plaisance se sont tenues à la Rochelle en avril 2018. Grâce à un partenariat avec groupe Ouest France, elles ont rassemblé plus de 400 personnes pendant deux jours et ont permis de prendre la mesure de la filière nautique dans l'économie, la société et la culture françaises.

La 3ème conférence annuelle du nautisme et de la plaisance organisée le 6 novembre 2018 au CNOSF (comité national olympique et sportif Français) a permis de faire le bilan de l'année 2018 et d'évoquer les perspectives pour 2019 et notamment la nécessité de faire émerger une nouvelle génération nautique.

Ces deux grands rendez-vous permettent à l'ensemble de la communauté nautique d'échanger et de partager des approches communes. La prochaine édition des assises du nautisme et de la plaisance se tiendra aux Sables d'Olonne les 2 et 3 avril prochains.





Mercredi 20 mars 2019

LA FIN POURSUIT SON ACTION AU SEIN DU COMITE FRANCE MARITIME, AUX COTES DES AUTRES FILIERES MARITIMES

Le Comité France maritime, une plateforme composée des principales filières maritimes et des régions littorales françaises poursuit sa dynamique. Co présidé par le SG Mer et le Président du cluster maritime, il est un relais actif des acteurs de l'économie bleue pour préparer les décisions du CIMER (comité interministériel de la mer) présidé par le Premier ministre.

Des résultats ont été obtenus pour la filière. A titre illustratif, on peut évoquer l'adaptation et la clarification en mai 2018 des règles ENIM concernant la couverture sociale des marins résidents et l'introduction en loi de finances d'un régime d'exonération de TICPE utilisée pour la construction, le développement, la mise au point, les essais et l'entretien des navires et de leurs moteurs.

Ce sont deux avancées majeures au service de la compétitivité de la filière, obtenues par la FIN grâce à son action permanente auprès du gouvernement.

On peut aussi rappeler les progrès que représentent la mise en place du comité du nautisme et de la plaisance, la filière REP pour la déconstruction des bateaux, la diffusion de la méthodologie FIN pour mesurer le poids des retombées économiques de la filière, etc.

D'autres sujets sont toujours sur la table de ce comité comme la réforme de la fiscalité (DAFN), le nouveau cadre juridique des AOT, et aussi, la surrèglementation française dont celle sur le styrène est l'expression.

UN NOUVEAU CADRE INTERMINISTERIEL ET UNE NOUVELLE METHODE DEDIEE SPECIFIQUEMENT A L'ECONOMIE NAUTIQUE

Dans le prolongement des appels de la CNP pour disposer d'un cadre interministériel dédié, le Comité du Nautisme et de la Plaisance est né en 2017. Co-présidé par le Secrétariat Général de la Mer et le Président de la CNP, également Président de la FIN, cette structure opérationnelle réunissant les services de l'Etat, les territoires et l'ensemble des acteurs de la filière nautique a été très active. Elle s'est réunie trois fois en plénière et les cinq groupes de travail (Retombées économiques du nautisme, Développement des sports nautiques, Ports de plaisance maritimes et fluviaux, Simplification/modernisation/fiscalité, Développement de la plaisance et de la pêche de loisirs) se sont réunis à 13 reprises au cours de l'année.

Le GT1 dédié à la réalisation d'études régionales sur les retombées économiques du nautisme coordonné par la FIN et la Direction Générale des Entreprises a permis d'enclencher la dynamique.

Après la Bretagne et les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Région Sud, la Corse, la Martinique et la Guadeloupe ont lancé à leur tour la réalisation de leur étude. L'Occitanie et la Région Sud devraient terminer et publier leurs études respectives d'ici la fin de l'année 2019.



L'ensemble de ce travail collectif a permis de renforcer la légitimité de la filière nautique qui s'affirme dorénavant comme un acteur maritime de premier plan.

Elle sera soutenue dans son évolution par dix mesures en faveur de la filière actées lors du dernier CIMER en novembre 2018, dont certaines directement issues des travaux de ces comités.



Mercredi 20 mars 2019

DE NOUVELLES IMPLICATIONS AU SEIN DES FILIERES INDUSTRIELLES ET SPORTIVES

★ Le Comité Stratégique de Filière (CSF) des industriels de la mer, dont la FIN est un des 4 membres fondateurs, a été installé en octobre 2018, en présence du Ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire et de la Ministre des transports Elisabeth Borne. Son objectif est de donner son plein potentiel à l'économie maritime et favoriser la collaboration entre les quatre grandes organisations professionnelles du secteur.

La filière des industriels de la mer est un acteur essentiel de l'économie de notre littoral représentant bien souvent le premier employeur dans de nombreux bassins d'emplois. Elle entend, grâce à la signature de ce contrat de filière, dépasser le fonctionnement en silo pour donner une vraie dimension industrielle à son action d'ensemble : l'innovation, le numérique, l'emploi et la formation, l'internationalisation des entreprises et l'export sont les priorités de ces secteurs industriels.

Le CSF a enfin créé un Conseil d'Orientation de la Recherche des industriels de la Mer (CORIMER) dont le rôle est double, d'une part le parrainage des appels à projets de recherche, de développement ou d'innovation qui concernent la filière des industriels de la mer et d'autre part une identification des guichets de financement. La FIN se donne un an pour éprouver cette méthode et voir si elle peut porter ses fruits concrètement.

★ La Ministre des Sports a annoncé lors de sa visite au salon nautique de Paris en décembre 2018 la création d'un Collectif Sports Nautiques qui entend regrouper les acteurs privés et publics des sports nautiques afin d'encourager le développement économique de ce secteur en France mais aussi à l'international.

La ministre des sports a fixé trois axes de travail à ce collectif : d'une part, la coopération et la concertation entre acteurs français afin d'identifier les bonnes pratiques, les freins et les leviers pour développer l'économie du secteur. D'autre part, l'innovation, en valorisant les compétences et l'expertise des acteurs français, par exemple en matière technologique ou de développement durable. Enfin, « le sport à l'export », pour structurer une offre française couvrant l'ensemble du secteur et renforcer son attractivité à l'international.



La naissance de ce collectif s'inscrit dans le prolongement de la collaboration fructueuse qui s'est nouée ces dernières années entre le ministère des sports et la Fédération des Industries Nautiques.

Cette annonce marque une prise de conscience au niveau politique de l'importance et des opportunités que représente le secteur nautique, à la fois sur le plan économique mais aussi sportif, en faveur de l'accès au sport pour tous.

Face à l'évolution des usages, le développement de la pratique pour le plus grand nombre est également l'une des priorités de la FIN. La place renouvelée du sport au salon nautique de Paris en témoigne. Depuis deux ans, de nombreuses fédérations et associations sportives sont ainsi présentes, et actrices, autour de l'espace sable et des bassins du salon.

Le Collectif Sports Nautiques permettra aux différents acteurs impliqués de travailler ensemble au développement économique des sports nautiques.



SAVOIR COMMUNIQUER POUR GAGNER EN INFLUENCE

En 2017, la FIN avait fait le choix d'externaliser ses relations presse dans le but de développer une communication plus soutenue et qualitative dans les médias. L'objectif visé était clairement **de réussir à s'imposer de plus en plus sur la scène médiatique**, de façon à opérer une montée en puissance de la visibilité de la Fédération sur tous les sujets sur lesquels elle peut jouer un rôle, pour ainsi faire reconnaître son expertise, son action et son rayonnement.

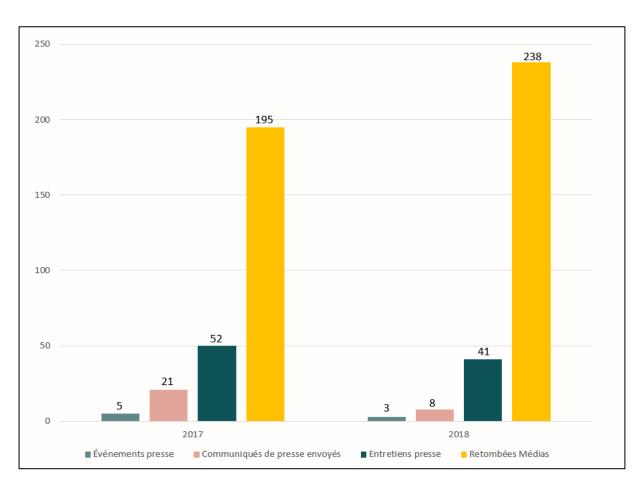
Cette nouvelle dynamique avait donné ses résultats puisque la fédération avait observé une progression de sa visibilité de **67%** par rapport à 2016 (585 articles recensés et 52 interviews réalisés).

La stratégie opérée pour l'année 2018 était diverse mais complémentaire de cette première année.

En effet, l'objectif pour les relations presse fut de structurer une communication plus ciblée, en réduisant le nombre d'évènements presse et de communiqués. Par ailleurs, la FIN a recruté un Community manager afin de développer sa communication digitale.

#LES CHIFFRES CLES:

- 8 Communiqués de presse envoyés dans l'année (vs 21 en 2017)
- 3 événements presse (vs 5 en 2017)
- 41 Entretiens presse organisés durant l'année (vs 52 en 2017)
- 238 Articles parus à la suite des actions RP de la FIN (vs 195 en 2017)
- 436 Articles parus dans l'année qui citent la Fédération des Industries Nautiques (vs 403 en 2017)





Mercredi 20 mars 2019

Au cours de l'année, la fréquentation du site <u>www.fin.fr</u> a aussi continué de progresser en 2018 (+5% par rapport à 2017).

Cette synergie est la même sur les différents réseaux sociaux : + 660 abonnés sur Facebook (1800 au total), + 400 sur Twitter (1020 au total) et + 790 sur Linkedin, réseau que la FIN a investi début 2018.

La tendance est la même pour la newsletter hebdomadaire du site <u>www.fin.fr</u> qui enregistre 660 nouveaux inscrits sur l'année soit 2 250 au total.

Mercredi 20 mars 2019

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES METIERS

Le secteur industriel nautique créé aujourd'hui de l'emploi. D'après le ministère de l'économie, 1 emploi industriel entraine la création de 3 à 4 emplois indirects. La filière nautique doit donc faire face à différents enjeux : son attractivité et sa capacité à mieux former.

UN CHANTIER DE REFONTE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENGAGE

Annoncée lors de l'Assemblée générale de la FIN de 2018 par son Président, la FIN s'est engagée dans une **vaste réforme de la convention collective de la branche.** Ce document date de 1979 et n'a pas suivi la même évolution que le code du travail profondément modifié au cours de ces dernières années. Simultanément, un écart s'est creusé entre les entreprises qui négocient des accords collectifs et les PME / TPE qui ont recours uniquement à la convention collective.

Aujourd'hui, afin de gagner en attractivité, le secteur doit donc se moderniser. Ce projet d'envergure a été initié par une commission composée de représentants d'entreprises venus de différents horizons déterminés à avancer rapidement et efficacement avec les syndicats de salariés.

L'objectif est de pouvoir disposer d'une convention collective restructurée dans sa forme et rénovée dans son contenu, une convention collective « lisible » et qui apporte la sécurité juridique aux entreprises.

RENOUVELER LA FORMATION POUR MIEUX PREPARER L'AVENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIES

En parallèle du pilotage des nombreuses actions permettant à près de 300 personnes d'obtenir chaque année un certificat de qualification professionnelle (CQP), la branche a engagé, sous l'impulsion de la FIN, **une modernisation de sa politique de formation.** Un diagnostic des formations suivies par les personnels récemment recrutés par les entreprises de la branche a été réalisé. Trois principaux axes de travail ont été identifiés :

- d'une part, la nécessité **d'engager un dialogue avec l'Education Nationale** pour une Formation initiale professionnelle en meilleure adéquation avec les besoins actuels de la filière ;
- d'autre part, la mise en place de nouveaux partenariats avec des grands opérateurs de la Formation qui agissent en grande proximité avec les entreprises de la filière ;
- et enfin, la rénovation des CQP.

Par ailleurs, la FIN a intégré le Comité Emploi- Formation du CSF des Industries de la mer pour œuvrer à une plus grande complémentarité interprofessionnelle.

COMPRENDRE ET APPLIQUER UNE REFORME PROFONDE : LA LOI "POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL"

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" revoit fondamentalement l'architecture et les circuits du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec pour objectif de lutter contre l'inactivité en misant sur l'apprentissage et en permettant aux demandeurs d'emploi de mieux choisir leur formation.

Le système de collecte des fonds est repensé et les vingt organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) deviennent, à compter du 1er avril 2019, onze opérateurs de compétence (OPCO) qui assureront le développement de l'alternance et de la formation des branches professionnelles en les rassemblant selon une logique sectorielle ou de filière.

Au cours du 1^{er} trimestre de 2019, le travail s'est poursuivi au sein de la branche, dans l'esprit de la réforme, afin d'identifier les meilleures solutions. Le rattachement à un OPCO doit en effet s'appuyer sur des « critères de cohérence des métiers et des compétences, de filières, d'enjeux communs de compétences, de formation, de mobilité, de services de proximité et de besoins des entreprises ». Le



Mercredi 20 mars 2019

13 mars dernier, un accord de branche a été trouvé avec les syndicats des salariés pour un rattachement à l'OPCO 2i.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES METIERS DE LA PLAISANCE

Un nouvel arrêté est entré en vigueur en 2018 afin de permettre aux plaisanciers de devenir légalement capitaines de leurs petites unités et de pouvoir les exploiter professionnellement. Ces titres sont en quelque sorte des "minis Capitaine 200". Trois nouveaux brevets ont ainsi été créés. Le brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et enfin, le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile (BACPNV). La FIN a soutenu cette réforme de la Direction des affaires maritimes qui permet d'exercer une activité professionnelle maritime à bord d'un navire de moins de 12 mètres en toute légalité.

Par ailleurs, la FIN a formulé en janvier 2018, des propositions dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités dont l'objet est prendre en compte les spécificités de la plaisance professionnelle au sein du monde de la marine marchande et de pêche. Dans ce cadre, la possibilité d'être rattaché au régime général de Sécurité Sociale serait, pour des marins dont ce n'est pas l'activité principale ou unique, une avancée historique de nature à fluidifier l'emploi et l'activité des entreprises de charters ou de location.

AGIR AU PLUS PRES DU PUBLIC

Lors de la dernière édition du Nautic de Paris, **la Fédération a créé un espace emploi au sein du salon**. Situé dans le Hall 1, plusieurs entreprises adhérentes ont ainsi pu recevoir des candidats.

La FIN a aussi participé activement à la Semaine de l'Emploi Maritime. Cette opération a permis une promotion des métiers en grande proximité avec les entreprises et facilité l'orientation vers les formations. Elle s'est déroulée simultanément dans treize régions de Métropole et d'Outre-Mer.

Enfin, la FIN met son site internet à disposition des adhérents qui souhaitent **publier des annonces d'emploi**. Service particulièrement apprécié des entreprises, 631 offres d'emploi émanant des entreprises ont été très déposées en 2018 soit une augmentation de 6.5 % par rapport à l'année dernière.

FAIRE VIVRE LES METIERS DU NAUTISME DANS LEUR SPECIFICITES

La FIN représente 11 métiers de l'industrie et des services nautiques : Constructeurs, Equipementiers, Motoristes, Loueurs fluviaux, Loueurs maritimes, Négoce, Maintenance, Services, Grande plaisance, Sports de glisse et Sports de pleine nature.

Plusieurs fois par an, notamment au sein des salons, les métiers se retrouvent au sein des réunions afin de partager leurs expériences, leurs attentes et décider des sujets à évoquer au conseil d'administration.

La FIN accompagne spécifiquement chaque métier. A titre d'exemple, elle a organisé au METS d'Amsterdam un évènement de networking sur le thème de l'export. Dans un cadre confidentiel, des entreprises du nautisme sont ainsi venues partager avec les acteurs présents, les clés de leur stratégie à l'international, les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre ainsi que les retours positifs d'expérience qu'elles ont su capitaliser.

Sur le plan international, une Task Force opérationnelle a aussi été créée. Elle est composée de spécialistes en conception et construction de bateaux dans le but de conférer à ces normes plus de simplicité et de pragmatisme mais aussi de représenter et défendre les intérêts des entreprises françaises. Ajoutons, qu'en lien avec la mission de cette « Task Force », la FIN a accueilli en 2018 le séminaire international de normalisation des petits navires (moins de 24m), représentant plus de 15 nationalités issues des 5 continents. Les sujets traités portaient aussi bien sur la conception et la construction des bateaux comme la structure ou les cockpits que sur les équipements qu'ils regroupent tels que les vannes et passe-coque, les vitrages, ou encore les pompes de cale.



Mercredi 20 mars 2019

Pour le métier des loueurs fluviaux, la FIN a travaillé sur une refonte complète du site internet dédié à la location fluviale : www.location-fluviale.com



Doté d'un graphisme épuré et moderne, et de nombreux visuels, ce nouveau site a pour ambition de valoriser le tourisme fluvial et de mettre en avant son accessibilité.

Optimisé pour les différents supports (mobile, PC, tablette), le site <u>www.location-fluviale.com</u> permet également de répondre à toutes les interrogations que pourraient se poser les pratiquants : passage des écluses, vitesse de navigation, préparation du voyage et de nombreux autres thèmes.